



146398 - Le jugement du fait de donner au nouveau né un nom berbère

question

Je suis berbère. Je voudrais donner à mon fils un nom berbère..Comment cela est il jugé par la Charia?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n' y a aucun inconvénient à donner un nom berbère à votre fils car, en principe, il est permis d'adopter le nom de son choix, à moins qu'il n'implique que le nommé soit l'esclave d'un autre qu'Allah Très Haut comme , par exemple: Abd un Tel ou une Telle créature ou un des noms réservés aux mécréants.Cependant, il convient de choisir un beau nom pour son enfant. C'est l'un de ses droits sur vous.

Al-Mawardi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son livre intitulé Nassihat al-Moulouk (p.167) : **A la naissance d'un bébé, l'une des premières marques d'honneur à son égard consiste à lui donner un beau nom car le beau nom a une bonne résonance auprès de ceux qui l'entendent.** Extrait résumé. Il mentionne à propos des aspects dont il faut tenir compte dans le choix d'un nom la beauté du sens du nom et sa pertinence par rapport à l'état du nommé et sa fréquence parmi les noms utilisés par les gens de sa classe, de sa confession et de son rang.»

Il n' y a aucun inconvénient à donner à votre enfant un des noms utilisés par votre peuple et votre tribu, pourvu de choisir ce qui a une bonne signification car les noms reflètent leurs sens et les traduisent et impactent leurs porteurs.

Il est vrai toutefois qu'il est préférable de se contenter des noms réservés aux musulmans, ceux qui sont très courants chez eux. Il en est de même du choix d'un nom arabe vu le lien très solide



existant entre l'arabe et l'Islam. Voir les réponses données aux questions n° [14626](#) et n° [7180](#).

Allah le sait mieux.